.

**PROCÉDURE D’AFFECTATION APRÈS LA PREMIÈRE GÉNÉRALE**

*Rentrée scolaire : septembre 2024*

 Votre enfant est scolarisé (e) dans un lycée public ou privé sous contrat,

dans une autre académie.

**AFFECTATION EN TERMINALE GÉNÉRALE**

En fin d’année scolaire, vous devrez transmettre **par mail ou par courrier postal,**

à Monsieur le Recteur, à l’attention de Madame la Cheffe du Service Académique

d’Information et d’Orientation :

1. **Un dossier constitué de l’intégralité des documents suivants :**
* Une demande d’affectation sur papier libre, comportant les coordonnées téléphoniques et/ou l’adresse e-mail du responsable légal.
* Les photocopies des trois bulletins scolaires de l’année 2023-2024, Particulièrement celui du troisième trimestre comportant **la décision du conseil de classe.**
* L’exéat (certificat de radiation), délivré par l’établissement dans lequel était scolarisé l’élève.
* Le relevé de notes des épreuves anticipées de 1ère.
* Pour les élèves mineurs : un extrait d’acte de naissance.
* Pour les élèves majeurs la photocopie de la pièce d’identité.
* Le justificatif de domicile dans l’académie de Guyane (photocopie d’une facture récente d’électricité, d’eau, quittance de loyer, bail), **obligatoirement à votre nom.**
* En cas de mutation : la copie de l’ordre de mutation.
* En cas de séparation ou de divorce : la copie du jugement établissant l’autorité parentale et fixant la résidence de l’enfant **ou** le cas échéant l’autorisation de scolarisation de l’autre parent et la copie de sa pièce d’identité.
1. **La fiche de choix des enseignements de spécialités en Terminale Générale en annexe.**

**AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ**

**Les résultats et les notifications d’affectation vous seront transmis**

**dans nos meilleurs délais**

**saio@ac-guyane.fr**

Rectorat

Service Académique d’Information et d’Orientation

Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

**SAIO-MLDS**

Route de Baduel – BP 6011

97306 CAYENNE CEDEX

Tel.: 0694 27 20 62